

30.08.2011 - 09:30 Uhr

Force du franc: l'ASTAG demande des allègements administratifs et fiscaux en guise de programme de relance

Bern (ots) -

Le fléchissement possible de la conjoncture ainsi qu'un franc dont la force perdure provoquent également des difficultés à la branche des transports. Le recul drastique des marges dans le commerce extérieur ainsi que la menace d'une chute des ordres de transport en Suisse sont les problèmes principaux. La situation risque encore de s'aggraver suite aux hausses annoncées des redevances et des taxes et aux nouvelles dispositions légales. L'Association suisse des transports routiers ASTAG exige donc un «programme de relance» pour le transport routier. Le Conseil fédéral est appelé à réduire rapidement et massivement les charges étatiques existantes. Mais surtout, il doit renoncer à introduire de nouvelles contraintes.

La branche des transports routiers est de plus en plus frappée par le fléchissement de la croissance économique et par la force du franc. Ce sont surtout les entreprises établies à proximité des frontières et/ou celles qui travaillent avec l'étranger qui sont confrontées depuis un certain temps à un recul drastique des marges dû au fait que les recettes sont le plus souvent en euros alors qu'une grande partie des dépenses (salaires, redevances, leasing, etc.) sont en francs suisses. Cela pose à de nombreux transporteurs et PME des problèmes existentiels. Pour Adrian Amstutz, président central de l'Association suisse des transports routiers ASTAG, une chose est claire: «Les problèmes pourraient s'étendre très rapidement et directement aux autres secteurs de la branche des transports dans le cas où la force du franc devait prochainement avoir des répercussions négatives sur toute l'économie.»

Un transport routier indispensable sous pression des coûts étatiques

Dans toute la Suisse, la situation est aggravée par les redevances, les taxes et les dispositions légales qui font encore grimper inutilement les coûts. Et, toujours selon Amstutz, «dans la situation actuelle, cela a des répercussions négatives sur le reste de l'économie.» Ce sont en particulier la première indexation de la redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP) au renchérissement ainsi que l'introduction annoncée du supplément de temps compensatoire pour le travail de nuit au 1er janvier 2012 qui auront des incidences négatives. «Le transport routier est indispensable pour l'économie et la population», souligne Adrian Amstutz, «et pourtant, les autorités et l'administration continuent à resserrer l'étau des coûts en affaiblissant ainsi toute l'économie!»

«Programme de relance» pour le transport routier

L'ASTAG invite donc le Conseil fédéral à prendre rapidement des mesures d'allègement fiscal et administratif pour le transport routier. Les redevances, les taxes et les impôts doivent être rapidement réduits et ne doivent en aucun cas être encore augmentés. Il convient également de renoncer à un renchérissement supplémentaire des prix des transports et de l'énergie.

Les exigences concrètes de l'ASTAG:

- Levée de l'indexation de la RPLP au renchérissement: il convient de renoncer jusqu'à nouvel ordre à introduire au 1er janvier 2012 l'indexation de la RPLP au renchérissement. - Contrôles de l'interdiction de cabotage: Il convient de contrôler dès maintenant de façon plus stricte et en priorité le respect de l'interdiction de cabotage. Pour ce faire, les organes de contrôle doivent utiliser tous les moyens qui leur sont donnés par la Confédération dans le cadre des mandats de prestation pour le contrôle du trafic lourd. - Suppression de la limite des 400 litres: Il convient de supprimer immédiatement la limite maximale de 400 litres de carburant pour les transports transfrontaliers dans des véhicules utilitaires suisses lors de leur retour en Suisse. - Egalité de traitement en matière de fiscalité des carburants: Le diesel et l'essence doivent très rapidement être imposés de façon égale afin de décharger le trafic utilitaire. - Exonération de la TVA pour la redevance poids lourds: La redevance poids lourds doit être transformée en un impôt. En tant que telle, elle sera exonérée de la TVA.

Sur ce même thème, il est possible de consulter et de citer les interviews diffusées sur le canal télévisé de l'ASTAG sous: www.astag.ch

- Interview en allemand d'Adrian Amstutz, Conseiller d'Etat, président central de l'ASTAG - Interview en français de Jean-Daniel Faucherre, transporteur / vice-président de l'ASTAG - Interview en italien de Waldo Bernasconi, président de la section Tessin de l'ASTAG

Contact:

ASTAG Association suisse des transports routiers
Michael Gehrken
031 370 85 24

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001880/100702983> abgerufen werden.